



**Mardi 19 juillet
de 11h à 12h30
SE7 - Salle 5 KHAMSIN**

Droit et changements climatiques

*Quelles évolutions juridiques permettront à la transition énergétique de s'inscrire dans une vision humaine et locale de développement durable ?
Comment les acteurs non étatiques méditerranéens peuvent-ils être force de proposition pour porter cette vision dans les négociations internationales sur le droit et le climat ?*

Pilotage : Barreau de Marseille et Ville de Marseille

Partenaire associé : Green Cross France et Territoires

Intervenants présents:

Présidente : **Maître Geneviève MAILLET**, bâtonnier élu au Barreau de Marseille

Animateur : **Jean-Charles LARDIC**, Ingénieur Général des Ponts, des Eaux et des Forêts, Directeur de la Prospective de la Ville de Marseille

Maître Corinne LEPAGE, avocate, ancien Ministre, présidente de CAP 21, présidente de l'Association des Amis de la DUDHu

Jean ROATTA, Adjoint au Maire de Marseille, délégué aux Relations Internationales et à la Coopération Euro-Méditerranéenne

Maître Fatima KHADIR-CHERBONEL, avocate au barreau de Marseille, droit de la famille et droit privé

Maître Pierre LE BELLER, avocat au barreau de Marseille, Premier lauréat du Concours du Jeune Barreau

Maître Houria TAZI SADEQ, avocate au Barreau de Casablanca et professeur des universités

Nicolas IMBERT, Directeur de Green Cross France et Territoires

Compte-rendu synthétique du SE7

Cet atelier a réuni des experts, juristes, avocats, chercheurs, élus, administrations, entreprises, associations, étudiants, citoyens... qui estiment que les acteurs locaux ont des idées à défendre auprès des Etats pour faire évoluer les réglementations nationales et internationales et les mécanismes de régulation existants et futurs de manière à favoriser un développement durable qui prenne en compte les spécificités, les capacités d'innovation et les aspirations des territoires méditerranéens dans la lutte contre le changement climatique et ses effets.

La réflexion des intervenants de l'Atelier s'est d'abord orientée vers le partage avec les participants de la conviction que, en complément des solutions technologiques et sectorielles qui se mettent en place, l'homme peut considérablement réduire ses consommations d'énergie et développer sa résilience vis à vis des changements climatiques tout en améliorant sa qualité de vie, s'il fait évoluer sa façon de penser et ses modes de vie dans une vision globale de développement durable. Cette nouvelle approche de la transition énergétique s'appuyant à la fois sur les ressources locales et traditionnelles et sur les apports du numérique et de la recherche apparaît particulièrement pertinente en Méditerranée.

Il a été reconnu que cette approche ne sera possible qu'au prix de réformes du droit des Etats et du droit international qui doivent être défendues dans les négociations internationales sur le climat, qui, jusqu'ici, se focalisent plutôt sur les questions d'énergie et de transferts de technologies. En effet, les cadres juridiques actuels protègent, par construction, le cloisonnement de nos modes de fonctionnement. Comme l'ont expliqué les intervenants, ces cadres juridiques et leurs modalités d'application ne facilitent pas toujours la mise en synergie de nos écosystèmes humains qui est la base d'un développement durable.

Après un large tour d'horizon des axes de recherche à explorer, l'atelier a approuvé à l'unanimité la constitution, sous l'égide de la Ville de Marseille et du Barreau de Marseille, d'une Commission de réflexion prospective méditerranéenne sur les évolutions juridiques nécessaires pour inscrire la transition énergétique dans cette vision humaine et locale de développement durable en Méditerranée. Cet atelier sera chargé de faire des propositions à la COP 22 dans le prolongement de cet atelier de la MedCOP.

La création de cette Commission constitue donc la « solution » retenue à l'unanimité par ce SE7 et la « fiche solution » retraduit ce qui a été présenté et débattu lors de cet atelier.

SOLUTION ADOPTEE PAR L'ATELIER SE7- Droit et changements climatiques

SE7 Droit et changements climatiques		
Identification des structures co-pilotes de l'Atelier : <ul style="list-style-type: none"> • Noms • Coordonnées postales et tél. • Email • Site internet (s'il y a lieu) • Coordonnées des responsables • Dominante thématique • Champ géographique d'intervention de la structure 	<p style="text-align: center;">Pilote 1</p> <p style="text-align: center;">Ville de Marseille</p> <p>Contact :</p> <p>Jean-Charles LARDIC jclardic@mairie-marseille.fr</p>	<p style="text-align: center;">Pilote 2</p> <p style="text-align: center;">Barreau de Marseille</p> <p>Contact :</p> <p style="text-align: center;">Maître Geneviève MAILLET genevieve.maillet@sudjuristes.fr</p>
Identification des structures partenaires de l'Atelier : <ul style="list-style-type: none"> • Noms • Coordonnées postales et tél. • Email • Site internet (s'il y a lieu) • Coordonnées des responsables • Dominante thématique • Champ géographique d'intervention de la structure 	GCFT	

Nom de la Solution	Commission de réflexion méditerranéenne: “Quelle transition juridique pour la transition écologique et sociétale en Méditerranée?”			
Objectif principal (cocher)	ATTENUATION		ADAPTATION	LES DEUX
Descriptif sommaire	<p>Constitution d’une commission de réflexion prospective méditerranéenne sur les évolutions juridiques nécessaires pour inscrire la transition énergétique dans une vision humaine et locale de développement durable en Méditerranée s’appuyant sur la créativité territoriale et la responsabilisation des acteurs.</p> <p>Cette Commission aura pour objet de faire des propositions aux Etats et aux Nations Unies, notamment au moment de la COP 22.</p> <p>Elle engagera de nombreux chantiers juridiques qu’elle conduira elle-même ou qu’elle proposera à d’autres organismes d’approfondir après avoir défini une approche méthodologique.</p>			
Maitrise d’ouvrage	<p>Ville de Marseille et Barreau de Marseille</p> <p>Contacts :</p> <p>Jean-Charles LARDIC jclardic@mairie-marseille.fr</p> <p>Maître Geneviève MAILLET genevieve.maillet@sudjuristes.fr</p>			
Maitrise d’œuvre (s’il y a lieu)				
Partenariats mis en œuvre dans le cadre de la solution	<p>Conforte le partenariat déjà engagé entre la Ville de Marseille et le Barreau de Marseille.</p> <p>Partenariat à concrétiser avec l’Université d’Aix-Marseille et éventuellement d’autres universités ou organismes de recherche.</p> <p>Partenariat à approfondir avec Green Cross France et Territoires et avec l’Association des Amis de la DUDHu.</p> <p>Autres partenariats à définir en fonction des personnes ou structures qui souhaiteront être associées à la réflexion, notamment avec les acteurs économiques à travers les</p>			

	Chambres de Commerce de Méditerranée.
Calendrier de réalisation	2016 et 2017, voire au-delà
Description détaillée (En 3 889 caractères espaces non compris)	<p>En complément des solutions technologiques et sectorielles qui mettent en place, l'homme peut considérablement réduire ses consommations d'énergie et développer sa résilience vis à vis de changements climatiques tout en améliorant sa qualité de vie, s'est fait évoluer sa façon de penser et ses modes de vie dans une vision globale de développement durable.</p> <p>Cette nouvelle approche de la transition énergétique, s'appuyant à la fois sur les ressources locales et traditionnelles et sur les applications du numérique et de la recherche, est particulièrement pertinente pour la Méditerranée. Elle ne sera possible qu'au prix de réformes du droit des Etats et du droit international qui doivent être défendues dans les négociations internationales sur le climat jusqu'ici plutôt focalisées sur les questions d'énergie et de transferts de technologies.</p> <p>En effet, les cadres juridiques actuels, qui protègent le cloisonnement de nos modes de fonctionnement, s'opposent donc souvent à la mise en synergie de nos écosystèmes humains qui en est la base d'un développement durable.</p> <p>Le chantier juridique que la Commission va ouvrir ne concerne donc pas les nouvelles réglementations environnementales (qui manquent pas de porteurs), mais vise plutôt à revendiquer d'urgence des évolutions du droit qui préserveront et développeront la capacité d'initiative et d'innovation des territoires tout en renforçant la responsabilité des acteurs vis-à-vis des résultats et des effets de leurs politiques et de leurs actions.</p> <p>Quatre axes de recherche prioritaires ont été dégagés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - D'abord pour permettre de retisser des synergies sociétales en bénéficiant des opportunités du numérique : <ol style="list-style-type: none"> 1) Administrer les « espaces numériques » en établissant des règles de souveraineté publique qui permettront aux autorités locales de valoriser au mieux ces nouvelles ressources et de réguler les nouveaux services publics locaux émergents. 2) réformer les divers cadres juridiques (droit du travail, de la concurrence, du commerce et de la consommation, de la santé ..) qui entravent souvent la créativité territoriale (l'économie du partage, le bénévolat, l'utilisation des espaces publics...) et la valorisation des ressources locales.

- Ensuite pour responsabiliser davantage les acteurs tout en allégeant les processus normatifs :

3) Faire reconnaître les spécificités et les politiques territoriales dans les réglementations environnementales qui feront suite à l'Accord de Paris.

4) Responsabiliser les grandes entreprises à hauteur des risques environnementaux qu'elles font courir aux territoires et à l'humanité, dans le prolongement des principes édictés par la « Déclaration Universelle des Droits de l'Humanité ».

Ces travaux sur les traités, lois et règlements seront accompagnés de réflexions transversales portant notamment sur la gouvernance et l'organisation institutionnelle, la formation, l'effectivité, les procédures, la territorialisation et la différenciation géographique des lois et des traités, l'expérimentation et les dispositions transitoires, la redevabilité, les impacts financiers et fiscaux... Ils s'inspireront aussi du regard neuf porté par les jeunes lors de cette MedCOP Climat 2016

Des préoccupations majeures de la Méditerranée comme la démographie, la pression du tourisme, les écarts de niveau de développement local, le droit à l'eau... sous-tendront ces réflexions

Cette Commission se donne comme priorité de rédiger un rapport reprenant les réflexions de l'atelier SE7 « Droit et changements climatiques » de la MedCOP, et destiné à interpeller les Etats lors de la COP 22 sur l'inadaptation du droit actuel à la lutte contre le changement climatique et ses effets sur les territoires méditerranéens. Ce rapport fera état de premières propositions (comme le soutien à la DUDHu) et des pistes de recherche engagées par la Commission. Il alimentera les messages qu'ont décidé de porter les territoires Méditerranéens dans les négociations climatiques. Elle poursuivra ses réflexions au-delà de la COP 22 et pourra proposer à d'autres organismes d'approfondir certains sujets après avoir défini une approche méthodologique.

Au démarrage de cette Commission, préfigurée par l'équipe de préparation de l'atelier SE7, une « feuille de route » plus détaillée sera adressée pour avis à l'ensemble des participants à l'atelier SE7 de la MedCOP qui ont laissé leurs coordonnées et qui seront invités à contribuer aux réflexions. La Commission prendra également en compte les contributions de tous ceux qui souhaiteront s'associer à l'expression de ces revendications des territoires.

Lieu d'application du projet	Marseille principalement, siège de la Commission Tanger et Marrakech pour coordonner l'expression des propositions de la Commission lors de la COP22
Nombre de personnes concernées	Une dizaine de personnes sur Marseille au départ + une trentaine de contributeurs à distance + d'autres personnes si des sous-groupes de travail doivent être constitués par la suite
Calendrier de réalisation détaillé / phasages	Mise en place de la Commission en septembre 2016 Premier rapport en novembre 2016 pour la COP 22 Poursuite des travaux durant toute l'année 2017, voire au-delà
Moyens humains <ul style="list-style-type: none"> • nécessaires • déjà mobilisés 	Déjà mobilisés : l'équipe marseillaise de préparation du side-event de Tanger et les intervenants A mobiliser : volontaires souhaitant contribuer à la réflexion
Budget total nécessaire distinguer <ul style="list-style-type: none"> • fonctionnement • investissement 	Frais de fonctionnement (non évalués) : déplacements, frais éventuels d'expertise et/ou de prise en charge de stagiaire(s)
Source(s) de financement <ul style="list-style-type: none"> • possible(s) • acquises 	Non identifiées pour l'instant
Identification des facteurs de blocage	La complexité du sujet. Le nombre des contributeurs à coordonner. Le risque d'« essoufflement ». Le risque d'opposition de certains lobbies.
Identification des leviers possibles, dont acceptabilité	La méthode et la rigueur La détermination des contributeurs et des porteurs des résultats et propositions. L'appui de certaines grandes collectivités (dont la Ville de Marseille), d'ONG, et de l'Etat français (Ministère de l'Environnement)
Reproductibilité / essaimage / déploiement <ul style="list-style-type: none"> • dans le même pays • dans d'autres pays 	Essaimage possible dans divers pays des propositions d'évolutions juridiques à caractère national. Transfert de la démarche dans d'autres régions du monde

	rencontrant une problématique similaire
Dispositif de pilotage et de suivi	Rencontres régulières des instances de pilotage. Rapports et comptes-rendus.
Indicateurs de réalisation	Nombre de réunions Nombre de contributeurs Nombre de rapports Nombre de propositions finalisées.
Indicateurs de résultats	Portage des propositions de la Commission par des intervenants internationaux participant aux COPs. Prise en compte de propositions par les Etats ou les Nations Unies.

